

Publié le 12/03/2025

<u>Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa</u> séance du 10 mars 2025

Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

o Délibération n° 2025-04

Débat d'Orientations Budgétaires.

o Délibération n° 2025-05

Fusion des écoles maternelle et élémentaire des Cèdres – approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-06

Signature des marchés de travaux de reconstruction du bâtiment « Mille Clubs » pour amélioration énergétique et accessibilité – approuvée à l'unanimité.

o Délibération n° 2025-07

Signature de l'avenant n°3 au lot n°1 « Terrassement Voirie Réseaux » du marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville d'Aureilhan – approuvée à la majorité de 26 voix pour et 1 abstention.

o Délibération n° 2025-08

Cession des lots 16-17 et 24 dépendant d'un ensemble immobilier cadastré section Al numéro 455 – approuvée à l'unanimité.

o Délibération n° 2025-09

Elaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées – approuvée à l'unanimité.

o Délibération n° 2025-10

Ressources Humaines: autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités – approuvée à l'unanimité.

o Délibération n° 2025-11

Ressources Humaines : création d'un poste de médecin au Centre de Santé – approuvée à l'unanimité.

o Délibération n° 2025-12

Ressources Humaines : recrutement de médecins vacataires pour le Centre de Santé – approuvée à l'unanimité.

o Délibération n° 2025-13

Contrats d'assurance des risques statutaires 2026-2029 – approuvée à l'unanimité.

Fait à AUREILHAN, le 11 mars 2025

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Emmanuel ALONSO.

Isabelle CHEDEVILLE.